

Le collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal

Une année de mouvance

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021-22



Montréal Mai 2022



3958, rue Dandurand, 3e étage Montréal (Québec) H1X 1P7

T: 514 525-5060 F: 514 525-5580

C: <u>lecollectif@actionautonomie.qc.ca</u>
W: <u>https://www.actionautonomie.qc.ca</u>

FB: https://www.facebook.com/actionautonomie

Table des matières

Nos valeurs, objectifs et activités	4
Mot de la coordination	5
Le conseil d'administration 2021-22	6
L'équipe de travail 2021-22	7
Nos différents volets d'activités	8
L'AIDE INDIVIDUELLE EN DÉFENSE DES DROITS	<u>9</u>
Les demandes d'information et d'orientation	10
Les demandes d'aide et soutien en défense des droits	10
Impact de notre travail d'aide en défense des droits	11
NOS DOSSIERS SYSTÉMIQUES DE DÉFENSE DES DROITS	
Problématiques abordées en 2021-22	17
Les pratiques coercitives en psychiatrie	18
La garde en établissement	
Les autorisations judiciaires de soins et d'hébergement	
Les mesures de contrôle	
Le vieillissement et la santé mentale	
La primauté de la personne	
La participation citoyenne à l'organisation des services de santé et services sociaux	
Les pratiques policières	
Les conditions de vie des femmes et santé mentale	
La lutte à la pauvreté	
Les électrochocs	
Le respect du droit au consentement de la personne	
Le masquage diagnostique	36
LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION	37
L'aide médicale à mourir	37
Les activités de sensibilisation-formation offertes à l'intérieur de l'organisme	38
Les activités de sensibilisation-formation offertes à l'extérieur de l'organisme	39
NOS ESPACES DE COLLABORATION	40
Une riche vie associative	
L'expertise communautaire	
L'expertise universitaire	48
PROMOTION ET COMMUNICATION	49
UN DERNIER MOT	52



Le collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal

Dans un mouvement de justice sociale, un organisme communautaire autonome régional mis sur pied par des personnes vivant ou ayant vécu des problèmes de santé mentale, convaincues de la nécessité de se regrouper pour faire valoir leurs droits, il y a déjà plus de trente années.

Nos valeurs, objectifs et activités

- L'aide individuelle, pour aider la personne d'abord: s'appuyant sur le principe de primauté de la personne, nos conseillers et conseillères en défense des droits outillent les personnes et leur apportent du soutien dans des démarches de défense des droits, dans un rapport non autoritaire. Ils et elles leur manifestent un préjugé favorable et favorisent la prise en charge de la personne par ellemême.
- Les dossiers systémiques, pour modifier des pratiques psychiatriques, encourager l'humanisation des soins, rendre possible le respect des droits de citoyens et citoyennes en établissant un rapport de force tangible avec différents interlocuteurs et interlocutrices: vigilance contre les abus et les injustices, documentation, recherche, rédaction de rapports, constats et mémoires, représentation, médiatisation, etc.
- La sensibilisation et la formation, parce que le savoir fait obstacle aux préjugés et à l'iniquité: promotion des droits auprès de personnes qui utilisent des services de santé mentale, d'intervenants et intervenantes, d'étudiants et étudiantes, de la population en général; que ce soit dans des organismes communautaires, des cégeps et des universités, des colloques, etc.
- Une riche vie associative qui permet la contribution des membres à toutes les activités et dans les diverses instances.
- Des alliances et concertations avec les milieux communautaire et universitaire, dans un esprit alternatif; des collaborations avec le réseau de la santé et des services sociaux, toujours axées sur la primauté de la personne.

Mot de la coordination

Chez Action Autonomie, l'année 2021-22 en a été une d'instabilité au sein de l'équipe de travail. En effet, nous avons dû déployer beaucoup d'énergie à la sélection de personnel, d'abord pour un poste de conseillère chargée de dossiers qui s'est libéré à deux reprises.

Toutefois, le financement supplémentaire qui nous a été accordé par le PSOC nous a permis de donner vie à plusieurs volets d'activité. Une jeune personne contractuelle débordante d'énergie a offert des dizaines de formations sur les droits et recours en santé mentale à des personnes utilisatrices de services de santé mentale, à nombre d'organismes communautaires et d'étudiant.es de niveaux collégial et universitaire. Elle a aussi mené à bien un projet de Balado sur les droits avec l'implication et la collaboration d'une douzaine de jeunes, créé des outils de formation avec lesquels elle a joint plusieurs groupes de jeunes, et réalisé quelques autres projets dont celui d'une activité d'information sur l'aide médicale à mourir et un atelier sur le sexisme en psychiatrie.

Puis, deux des plus ancien.es membres de l'équipe de travail ont annoncé leur projet de retraite pour l'été 2022 : notre organisateur communautaire et, eh oui, la coordonnatrice que je suis! Nous avons, tous les deux, été au service de la mission de l'organisme durant plus 25 années. La décision de notre départ était attendue, quoique la date n'avait pas encore été déterminée. Bien informé et consciencieux, le conseil d'administration, au cours des dernières années, avait pris soin de prévoir le financement nous permettant d'accompagner nos remplaçant.es pendant quelques mois afin de veiller à ce que l'histoire de l'organisme, l'expérience et le savoir acquis au cours de tant d'années puissent être partagés afin d'assurer une saine continuité de la vie de l'organisme.

Une personne d'expérience a été embauchée à la coordination et est entrée en poste fin mars, alors qu'en avril, un jeune travailleur se joindra à l'équipe à titre d'organisateur communautaire.

Au moment d'écrire ces lignes, avril est déjà avancé, et je vois venir avec sérénité le moment où je quitterai mon poste à Action Autonomie, à l'été. Je garderai de toutes ces années de travail, comblée par un profond attachement à l'organisme, aux membres qui le composent ainsi qu'à mon équipe de travail, un sentiment d'avoir été utile, par ma modeste contribution, à une mission d'importance, nécessaire, incontournable.

Je laisse la place à Diane Dupuis, qui, forte de ses multiples expériences, saura assurément relever le défi, à sa manière, de poursuivre la coordination des travaux de notre organisme régional de défense des droits en santé mentale dans le respect de ses valeurs.

Nicole Cloutier Coordonnatrice

















Dans l'ordre usuel :

- Dianne Saint-Pierre, administratrice
- Frédéric Hutow, trésorier
- Linda Little, vice-présidente
- Line Robitaille, présidente
- Monique Normandeau, administratrice
- Nathalie Deguire, secrétaire
- Sylvie Cardinal, administratrice
- Tomasz Wasil, administrateur

















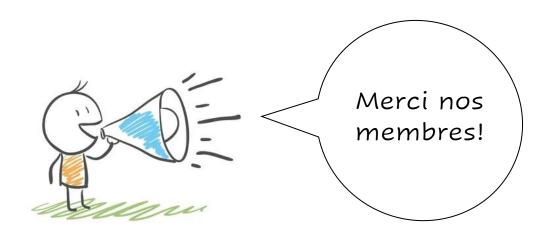




Dans l'ordre usuel :

- Nicole Cloutier, coordonnatrice
- Ghislain Goulet, organisateur communautaire
- Louise Baron, conseillère en défense des droits
- Kevin Boire, conseiller en défense des droits
- Jean-François Plouffe, chargé de dossiers et de communications et conseiller en défense des droits
- Catherine Serrano-Parent, chargée de projets
- Anna Aude Cayouette, conseillère en défense des droit et chargée de dossier
 Marilou Blais-Tremblay, conseillère en défense des droit et chargée de dossier
- Brigit-Alexandre Bussière, adjointe administrative
- Diane Dupuis, nouvelle coordonnatrice

- √ L'aide individuelle en défense des droits
- √ Nos dossiers systémiques de défense des droits
- ✓ La sensibilisation et la formation



L'AIDE INDIVIDUELLE EN DÉFENSE DES DROITS

L'aide individuelle, qui consiste à accompagner les personnes dans la défense de leurs droits, constitue une majeure et une priorité dans nos actions. Elle comporte deux volets :

Les demandes d'information et d'orientation

Une réponse qui se limite à une offre d'information, le plus souvent au téléphone.

Les demandes d'aide et soutien en défense des droits

 Un travail d'identification des besoins et des objectifs de la personne, de formation sur ses droits et recours, et d'élaboration de stratégies. Un soutien, un accompagnement dans une démarche de défense des droits et d'appropriation du pouvoir par la personne.

Objectif 2021-22

 Bien sûr, on continue! Et on a des défis particuliers maintenant que les audiences pour garde en établissement et autorisations judiciaires de soins se font en visioconférence!

Au cours de l'année 2021-22, englué dans les vagues pandémiques, s'est installé un voile de plus en plus sombre, au travers duquel nos membres et les personnes que nous aidons s'enlisent graduellement. Celui d'une pauvreté affligeante, écrasante, une pauvreté qui porte atteinte à la dignité, qui épuise, qui brise l'espoir, qui enlève des forces pour relever la tête et oser se défendre.

C'est dans ce contexte que le travail d'accompagnement dans la défense des droits s'est fait. Nos conseiller.es ont déployé toute la force de leur persuasion et de leurs encouragements pour amener des personnes dont les droits étaient menacés ou niés à se défendre.

Car les abus de droits ne sont que plus présents dans un contexte où il y a encore plus de garde en établissement, d'autorisations judiciaires de soins, d'éviction de logements, plus de situations où les personnes doivent faire appel à la maigre aide de l'État, avec toutes les difficultés administratives que cela peut entraîner dans bon nombre de cas.



Les demandes d'information et d'orientation

Voici le portrait des demandes d'information et d'orientation que nous avons traitées cette année :

- 1112 demandes d'information (contre 1216 l'an dernier). Outre des questionnements sur les activités d'Action Autonomie, les demandes concernaient principalement: la consommation, les organismes communautaires, les électrochocs, le logement locatif, l'assurance-emploi, l'accès aux services et la médication.
- 1024 demandes d'orientation et de référence (contre 900 l'an dernier) vers d'autres lieux et services, principalement vers d'autres organismes communautaires, et plus spécifiquement en santé mentale, des avocats et avocates, des commissaires aux plaintes et responsables d'établissement de santé, des médecins et la régie du logement.

Les demandes d'aide et soutien en défense des droits

Au début de l'année 2021-22, nous avions **593 demandes actives** d'aide individuelle. Nous avons accueilli **595 nouvelles demandes** d'aide au cours de l'année. Après la fermeture de **589 demandes**, — nous fermons les dossiers lorsque la personne a terminé sa démarche de défense des droits, qu'elle a abandonné son projet ou encore, qu'elle n'a plus donné signe de vie depuis plusieurs mois — on compte donc en fin d'année **599 demandes** toujours actives, pour lesquelles il y a des dossiers ouverts.

Synthèse des demandes d'aide et de soutien en défense des droits

Demandes associées aux services du		
réseau de la santé et des services sociaux	2020-21	2021-22
Garde en établissement et mesures de contrôle	36,2 %	36,6 %
Ordonnance de soins et d'hébergement	14,1 %	16,2 %
Qualité des soins	7 %	9,4 %
Plaintes des usagères et usagers	11,1 %	9 %
Accès aux services	5,2 %	8,2 %
Médication	11,1 %	5,6 %
Libre choix de l'établissement / professionnel.le	6,2 %	7 %
Hébergement—santé mentale	5 %	4,8 %
Régimes de protection	3,7 %	2 %
Autres	0,4 %	1,2 %

Les demandes relatives aux services du réseau de la santé et des services sociaux ont représenté cette année 79 % de toutes les demandes d'aide reçues.

Les autres demandes concernaient, par ordre d'importance en nombre, le logement, la sécurité du revenu, la discrimination et le travail ainsi qu'un petit nombre de demandes liées à une variété de sujets.

Âge

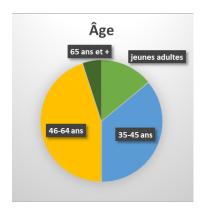
Les jeunes adultes représentent 14 % des personnes aidées (20 % l'an dernier), 36 % étaient âgées entre 35 et 45 ans (38 % l'an dernier), 45 % avaient entre 46 et 64 ans (33 % l'an passé) et 5 % avaient plus de 65 ans (9 % l'an passé).

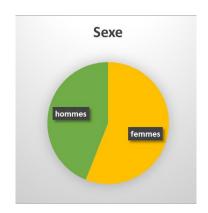
Sexe

56 % des personnes qui ont fait appel à l'organisme étaient des femmes et 44 % (43 % l'an passé), des hommes. Des chiffres très semblables à nos moyennes.

Langue

82 % (77 % l'an passé) des personnes qui ont demandé de l'aide s'exprimaient d'abord en français; 14 % (18 % l'an passé) en anglais et 4 % (5 % l'an passé) dans une langue autre.







Impact de notre travail d'aide en défense des droits

Voici quelques exemples de l'impact de notre travail auprès de personnes qui utilisent des services de santé mentale, sur différents sujets.

Garde en établissement (décision d'hospitalisation en psychiatrie d'une personne contre son gré, basée sur une évaluation de son état mental avec pour critère une possible dangerosité contre ellemême ou autrui)

Cette année encore, l'aide accordée aux personnes sous garde en établissement a été laborieuse étant donné les consignes sanitaires qui nous interdisaient de leur rendre visite dans les unités de soins pendant les vagues successives de COVID.

Être sur place nous permet de rassurer la personne accompagnée et d'augmenter notre influence auprès des autres personnes hospitalisées et du personnel soignant, réduisant ainsi les risques d'abus. Au fil des ans, nous avons remarqué que notre présence physique sur les lieux facilite la communication entre les diverses parties, informe davantage les personnes hospitalisées sur leurs droits, sur leur état de santé, sur les différentes options qui s'offrent à elles, et diminue également les risques sur plusieurs plans (mauvais traitements, manque d'information, etc.).

Depuis le début de la pandémie, les audiences de garde se font à distance, en visioconférence, et cela entrave notre travail d'accompagnement. Il nous est plus difficile, voire impossible, de nous rendre auprès des personnes, de les rassurer et de diminuer leur vulnérabilité dans ces moments éprouvants. Le téléphone devient dans ces cas notre seul outil de communication, et joindre des personnes hospitalisées en psychiatrie relève souvent de l'exploit. Toutefois, il semble y avoir une volonté de la cour de revenir aux audiences en personne prochainement, et nous le souhaitons vivement.

Voici quelques commentaires de conseiller.es et de personnes aidées :

« Je remercie Dieu pour la personne que tu es, tu rends Justice en défendant la cause des gens vulnérables qui sont souvent mal compris et pas respectés. Il faut briser le silence, car plusieurs patients ont peur des représailles de la part de certains membres du personnel donc ne portent pas plainte et/ou ne sont pas aptes à le faire.

J'ai constaté et noté chez plusieurs employés des troubles de communication dont un manque d'écoute, de l'agressivité, de patience et de discernement, etc. » « Une requête de garde en établissement de 30 jours a été réduite à 11 jours. La personne est sortie de l'hôpital rayonnante, après avoir convaincu le juge qu'elle n'était pas dangereuse pour ellemême ou pour autrui. Elle a été gardée le temps de stabiliser sa médication. Notre travail consiste souvent à aider la personne à s'exprimer calmement, en exprimant ses arguments de façon constructive et ordonnée, devant le juge qui décide des ordonnances de garde en établissement. Cette fois-ci encore, le travail a porté fruit. »

Une conseillère en défense des droits

« Vous êtes la seule personne en 3 semaines qui m'a rassurée »

Une personne aidée

Une personne hospitalisée en psychiatrie à l'hôpital Notre-Dame.

« J'ai parlé à votre conseiller X... Lui, là! Il m'a sauvé la vie. Il m'a terrorisé en m'expliquant ce qui allait se produire et, en effet, c'est très exactement ce qui s'est produit! C'était incroyable! Tout ce qu'il m'avait dit s'est passé comme il l'avait dit. Il fallait que quelqu'un me brasse et me calme. C'est exactement ce qu'il a fait. Ça m'a permis de bien comprendre les enjeux.

Heureusement, j'ai suivi ses conseils, gardé mon calme, exposé les faits... Le plus incroyable, c'est que ce n'est que la dernière psy qui m'a vraiment écouté. Elle, elle a pris le temps d'écouter ce que j'avais à dire. Je dois ma liberté retrouvée à votre conseiller.

J'ai encore besoin de lui parler parce que dans le transport, on a perdu mes clés et mon portefeuille...

Mais avant, je veux le remercier pour m'avoir aidé à sortir de l'hôpital. Avant que ça m'arrive, je n'avais aucune idée même que ça pouvait arriver des situations comme ça. C'est tellement énorme quand ça arrive. On a le cerveau figé. On devient une boule d'émotions.

J'aurai plaisir à le remercier. Vraiment. »

Une personne à sa sortie de l'hôpital

Autorisation judiciaire de soins (Autorisation donnée par un juge qui permet à un médecin de médicamenter une personne contre son gré pendant plusieurs années)

Au cours de la dernière année, les demandes d'aide pour la contestation d'une autorisation judiciaire de soins ont augmenté. Malheureusement, la majorité des demandes d'aide nous ont été présentées après le jugement, ce qui nous a empêchés d'aider la personne à défendre son dossier.

Demander une contre-expertise est presque impossible et sans autre opinion médicale opposée à la première, la Cour accorde l'autorisation judiciaire de soins. La contestation est très difficile, voire impossible, puisque les délais sont courts, et les raisons sont très limitées, comme des erreurs juridiques que seul.es les avocat.es peuvent contester.

Ne pouvant donc pas demander d'appel, comme c'est le cas pour une garde en établissement, le seul recours possible est la négociation avec la personne traitante (psychiatre) pour une diminution de la médication, le changement dans l'administration de la médication et (ou) une demande de changement de psychiatre ou d'établissement. Bien que le droit de choisir la personne traitante ou son établissement de santé existe, on sait très bien que dans l'état actuel de notre système, l'application de cette mesure est pratiquement impossible.

L'apport d'Action Autonomie est donc essentiel pour guider la personne soignée à négocier cette autorisation imposée.

Voici quelques témoignages de personnes que nous avons accompagnées cette année :

« Votre soutien a été utile vous m'avez donné des bons conseils. Ça m'a fait du bien même si j'ai une ordonnance de 3 ans. »

Une personne aidée

« Je suis très contente, mon médecin m'a dit qu'il ne demandera pas à la cour le renouvellement de mon autorisation judiciaire de soins. J'accepte de prendre certains médicaments et il comprend les difficultés que me posent certains autres. J'ai l'impression de commencer un nouveau chapitre de ma vie. Je me sens beaucoup plus libre! »

Une personne aidée

« Ma rencontre avec un conseiller d'Action Autonomie m'a permis d'acquérir la confiance en moi nécessaire pour amorcer un dialogue égalitaire avec le personnel soignant. »

Une personne aidée

« Je me suis préparée, j'ai écrit mes arguments et mes questions à l'avance. Le médecin a d'abord paru surpris, mais il m'a apporté des informations beaucoup plus précises qu'auparavant. »

Une personne aidée

« Sans le soutien de monsieur X, je serais morte. C'est tellement des grosses machines, des dossiers complexes, des stratégies qui fonctionnent entre elles mais qui dérapent et punissent quand la personne ne veut pas suivre le flot. Merci d'avoir été là, merci d'avoir aussi bien vulgarisé l'information. Merci de m'avoir soutenue. Merci de m'avoir évité le pire. Votre soutien a contribué à ce que ma médication soit ajustée et j'ai pu continuer de fonctionner. »

Une personne aidée par un conseiller en défense des droits

Utilisation de mesures de contrôle en psychiatrie (Mesures qui ne sont officiellement permises que dans des cas exceptionnels de violence, mais qui sont souvent utilisées à d'autres fins, tels que le manque de personnel pour écouter les personnes, ou lorsque la personne dérange, mais sans plus, etc.)

« Merci du fond du coeur pour tout le bien que vous m'avez fait. Vous, vous défendez les gens vraiment. Vous êtes mes allié.e.s. »

Une personne aidée

Libre choix du professionnel Nos interventions visent à permettre à la personne d'obtenir l'accès à un ou une autre médecin que celui ou celle désigné.e par l'établissement. C'est un droit inscrit dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Lorsqu'il y a une incompatibilité entre la personne à aider et le/la soignant.e, cela entrave la possibilité d'établir un lien de confiance conduisant à une aide constructive.

« Si vous pensez que c'est compliqué de trouver un médecin de famille, essayez de changer de psy quand vous êtes traité en santé mentale. Ouf. La galère! Merci Action Autonomie d'être là pour faire entendre ma voix et m'accompagner au besoin. »

Une personne aidée qui voulait changer de professionnel.le

Accès aux services Obtenir l'accès à divers services sociaux, ce n'est assurément pas toujours facile. Lorsque notre parole accompagne celle de la personne en situation de demande, ça fait souvent la différence...

Logement Nous aidons les personnes à obtenir des logements décents et sécuritaires, par exemple que le propriétaire prenne les mesures nécessaires pour régler la présence de punaises de lit dans leur logement, à garder leur logement alors qu'elles sont menacées de le perdre en raison de comportements jugés dérangeants ou simplement « différents ».



« Merci beaucoup pour votre suggestion de regarder la jurisprudence. Il y a une décision du tribunal qui pourrait m'aider dans mon dossier. Je vais penser à vous demain à l'audition à la cour.

Merci! C'est super! »

Une personne aidée

« J'ai fait une crise d'anxiété qui m'a empêché de me rendre à une entrevue de sélection pour un logement social. Malgré mes explications, ils ne voulaient pas fixer une nouvelle date de rencontre. Votre intervention m'a donné une seconde chance... »

Une personne aidée

Hébergement en santé mentale Notre travail consiste à permettre aux personnes :

... d'être entendues dans leurs demandes auprès des gestionnaires de leur lieu de résidence concernant, entre autres, la disponibilité d'argent de poche, la possibilité d'avoir un repas froid à apporter lorsqu'elles vont à une activité à l'extérieur, de recevoir une visite, de profiter d'un espace privé lorsqu'elles ou ils reçoivent leur compagne ou compagnon, etc.

... d'être considérées comme partie prenante de leur plan de soins. Car même si on a des problèmes de santé mentale, on ne peut imposer à quiconque la prise de médication, surtout sans information sur les objectifs du traitement, ses effets secondaires, etc.

« Je suis obligée de vivre dans une ressource d'hébergement que je n'ai pas choisie. Je ne me sens pas libre. Personne ici ne m'écoute, ne me croit, ne me comprend. Ça me fait du bien de vous parler de temps en temps. »

Une personne aidée

« C'est important d'avoir des gens comme vous, surtout dans une équipe traitante dans laquelle on ne nous écoute pas. Heureusement que je vous ai au bout de la ligne, je peux avoir un point de repère dans toute cette histoire. »

Curatrice de la personne

Sécurité du revenu Nous accompagnons aussi des personnes dans leurs démarches visant à démontrer leur incapacité à travailler en raison de leur état mental, ce qui est nécessaire à l'obtention de prestations pour « contraintes sévères » à l'aide sociale, plus avantageuses financièrement.



Brutalité policière Pour qu'il soit possible aux personnes d'être entendues à la suite de leur plainte en déontologie policière pour abus ou profilage. Notre travail consiste à aider à la préparation de plaignant.es pour qui cette démarche amène un stress important, et qui ont dans certains cas peine à exprimer ce qu'ils ou elles ont vécu. Les situations de brutalité policière arrivent souvent lors d'arrestations qui vont amener la personne en garde en établissement.

Régimes de protection

« Grâce au soutien d'Action Autonomie une personne ayant une fiducie pour la gestion de ses finances a pu avoir de l'argent dans son compte bancaire pour payer ses dépenses du mois. »

Une conseillère en défense des droits

« Grâce à votre soutien, ma curatrice d'une personne a commencé à faire des démarches pour trouver un autre hébergement une semaine après votre appel. »

Une personne aidée

Droit à la confidentialité

« Je veux vous remercier précieusement. Votre soutien dans l'écriture d'une lettre pour dénoncer un bris de mon droit à la confidentialité m'a aidé d'une façon que je ne pouvais imaginer. »

Une personne aidée

Divers

« Merci à toute l'équipe. Je vous exprime ma profonde reconnaissance pour le soutien reçu en août et en septembre dernier. Votre sens pédagogique dans la présentation des informations relatives à la santé mentale et à la défense des droits m'ont été d'une grande utilité. Elles m'ont permises de prendre de meilleures décisions. Merci de tout cœur. Je vous fais parvenir un don pour soutenir votre indispensable organisme. Solidairement »

Une personne aidée

« J'ai eu la chance de parler avec M. X aujourd'hui, et ses réponses documentées, rapides, et son efficacité m'ont grandement réconfortée. Grâce à nos échanges, je suis convaincue que votre organisme fait œuvre essentielle pour soutenir les personnes de votre clientèle. » « Merci de me compter parmi vos sympathisants. Et transmettre mes remerciements à monsieur. »

Une personne aidée

« Merci pour votre aide que vous m'avez apportée. Je suis X, 58 ans, demeurant à Mtl, sans domicile fixe. »

Une personne aidée

« Vous ne savez pas comment votre appel est une grande aide. Porter plainte me permet de commencer ma guérison car je ne veux pas que personne revivre la même chose que moi et je veux améliorer les services. Good job! Et Action Autonomie m'encourage énormément à garder et conserver mon autonomie dans la belle société Montréalaise au Québec. »

Une personne aidée

Consentement aux soins

« Mon médecin était autoritaire et voulait m'imposer une forte dose de médicaments. Il menaçait de me forcer à la prendre en passant par les tribunaux. Il a changé d'attitude quand votre conseiller m'a accompagnée à un rendez-vous. On s'est entendus sur la dose réduite. »

Une personne aidée



NOS DOSSIERS SYSTÉMIQUES DE DÉFENSE DES DROITS

Problématiques abordées en 2021-22

- **Les pratiques coercitives en psychiatrie**
 - La garde en établissement
 - Les autorisations judiciaires de soins
 - Les mesures de contrôle
- Le vieillissement et la santé mentale
- La primauté de la personne
- La participation des citoyens et citoyennes à l'organisation des services de santé et services sociaux
- Les pratiques policières
- Les conditions de vie des femmes et la santé mentale
- **❖** La lutte à la pauvreté
- **Les électrochocs**
- **Le respect du droit au consentement de la personne**
- Le masquage diagnostique



9e journée de l'alternative en santé mentale

Les pratiques coercitives en psychiatrie

La garde en établissement

Priver de liberté des personnes dont on juge que l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui est le choix qu'a fait notre société. Or, la liberté constitue un droit fondamental.

La loi P-38.001, qui encadre l'application de la garde en établissement, prévoit des mesures rigoureuses afin qu'elle soit appliquée de façon exceptionnelle. Et pourtant...

- Le nombre de gardes en établissement est chaque année en croissance;
- On ne l'utilise pas seulement de façon exceptionnelle et dans des situations de dangerosité, comme cela est prévu;
- On prive encore des personnes de leur liberté en toute illégalité.

Les autorisations judiciaires de soins et d'hébergement

Une pratique qui prend de plus en plus d'importance et dont l'utilisation est dramatique dans bien des cas. Ces ordonnances sont habituellement de trois ans, parfois même plus longues. Tant d'années où les personnes se voient privées de liberté, médicamentées de force et souvent retirées de leur milieu de vie pour être obligées de vivre à l'hôpital ou dans une ressource aux pratiques souvent fort contraignantes! Tous et toutes s'entendent, avocats et avocates, chercheurs et chercheuses, citoyens et citoyennes, militantes et militantes : il faut surveiller l'utilisation de ces ordonnances et trouver des façons de veiller à ce que les personnes puissent s'en défendre le mieux possible!

Les mesures de contrôle en psychiatrie

Dans certains établissements, cette pratique continue d'être utilisée bien au-delà de ce que prescrit la loi, cela malgré les orientations ministérielles qui visent une importante diminution et, ultimement, la fin de leur utilisation.



Les pratiques coercitives en psychiatrie

Objectifs 2021-22

- Travaux de recherche sur les pratiques coercitives : le projet d'une autre recherche se pointe à l'horizon ;
- Livre sur le thème de la justice et la santé mentale : poursuite des travaux.

Deux projets cette année, mais un seul au tableau des réussites. En effet, tel que nous l'avions prévu, nous avons amorcé les travaux d'une nouvelle recherche-terrain. Le projet vise à documenter le parcours des personnes qui vivent une garde en établissement, avec un regard particulier sur les services obtenus avant, pendant et après leur hospitalisation. Notre questionnement concerne l'accès aux services, leur qualité, leur appréciation par la personne en regard de ses besoins. La personne a-t-elle eu de l'aide avant de se retrouver dans une situation telle que l'on doive la priver de liberté en raison de son état mental jugé dangereux pour elle-même ou pour autrui? Lorsqu'elle est hospitalisée, comment qualifie-t-elle l'aide qu'elle reçoit? A-t-on utilisé des mesures de contrôle à son égard? A-t-elle accès à ses biens, à des communications avec ses proches? Lui a-t-on expliqué la nature des traitements proposés? Et après qu'elle aura quitté l'hôpital, aurait-elle accès à des services qui diminueront les possibilités de rechute? Nous terminons présentement le questionnaire qui sera utilisé par nos conseiller.es au cours de la prochaine année.

Par ailleurs, pour une très rare fois, nous avons dû baisser les bras malgré maints efforts pour garder le projet collectif de rédaction d'un livre sur le thème de la justice et la santé mentale en vie, un projet pour lequel nous avons investi un bon nombre d'heures au cours des deux dernières années. Cette collaboration avec des professeurs de la TELUQ a pris fin en septembre dernier, après qu'une des participantes dont le rôle était central ait dû quitter le groupe pour des raisons de santé. À la suite de son départ, la mobilisation de différents participant.es a chuté, à notre grande déception.



La garde en établissement

Nous devons veiller à une utilisation exceptionnelle de la loi P.38 - qui prive des citoyens et citoyennes de leur liberté - et à son application dans le respect des droits.

Objectifs 2021-22

- Suivis de la demande de recours collectif;
- Suivis des statistiques pour avoir une information plus éclairée liée à l'augmentation des gardes;
- Développement d'alliances avec les comités d'usager.es ;
- Augmentation des accompagnements physiques (en fonction des possibilités associées à la COVID et au projet d'embauche);
- Démarches concernant les frais d'ambulance dans des situations de garde en établissement.

Les conditions dans lesquelles se déroulent les comparutions au tribunal par visioconférence lors d'audiences portant sur la garde en établissement ont été au cœur de nos préoccupations tout au long de l'année 2021-22. Nous avons été témoins des difficultés vécues par les personnes pour communiquer efficacement avec leur avocat.e, ainsi que des contraintes techniques qui entravaient significativement leur bonne compréhension du déroulement de l'audience.

Nous avons éprouvé à quelques reprises des difficultés à obtenir les liens informatiques requis pour assister à ces audiences pour lesquelles les personnes concernées nous avaient demandé de les accompagner.

Nous sommes préoccupés par le fait que cette pratique de comparution à distance, amorcée avant la pandémie, se généralise à l'avenir. Ce mode d'audience procure certes des avantages logistiques aux établissements, mais elle accroît les contraintes (court temps de préparation, difficultés à joindre un avocat, compréhension de la procédure, etc.) que subissent déjà les personnes concernées.

D'autre part, nous avons vu apparaître dans certains hôpitaux une pratique illégale, la signification par huissier d'une audience devant un juge moins de 48 heures avant la comparution. Elle était délivrée souvent la veille, rendant impossible pour la personne visée de communiquer avec nous, de se trouver un avocat, d'être informée et préparée adéquatement.



C'est ainsi qu'à la suite de trois plaintes de non-respect du délai de signification émanant de personnes hospitalisées dans le même établissement, nous sommes intervenus auprès de la directrice des services professionnels du CIUSSS et avons écrit au ministre Carmant lui demandant d'intervenir auprès des institutions et faire cesser cette pratique illégale. Nous attendons les résultats de nos interventions.

Par ailleurs, en raison de la crise sanitaire, les travaux amorcés en 2019-2020 pour revoir les protocoles en vigueur en matière de mise sous garde ont très peu progressé au cours de la dernière année.

Rappelons deux points importants que nous espérions voir couverts par ces protocoles :

- Le Modèle de protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental¹ établit que la garde préventive débute lors du triage à l'urgence (consigne U4). La Loi P-38 prévoit quant à elle que c'est un médecin qui doit mettre la personne concernée sous garde préventive. Il faut mettre en place une procédure qui respecte la loi et les droits de la personne entre la fin du triage et la première rencontre avec le médecin. Le protocole prévoit qu'un délai maximal de soixante minutes paraît suffisant pour assurer que la prise en charge par l'ESSS est effective et libérer l'agent de la paix de sa responsabilité (p.17). Il faut donc s'assurer que les ententes requises sont conclues avec le SPVM pour que le ou les policiers qui accompagnent la personne demeurent sur les lieux tant que celle-ci n'a pas été vue par un médecin.
- Le même modèle de protocole prévoit que les établissements doivent Indiquer à la personne mise sous garde qu'elle peut être soutenue et accompagnée dans l'exercice de ses droits et de ses recours et, si elle souhaite se prévaloir de cette aide, lui fournir le soutien, l'assistance et le matériel nécessaires (consigne G 32). Il faut donc identifier clairement les membres du personnel responsable d'offrir ce soutien, les former adéquatement et faire en sorte que leurs interventions ne soient pas entravées par les autres membres de l'équipe soignante.

Nous avons également maintenu notre vigilance sur les conditions d'hospitalisation en psychiatrie et d'hébergement dans les ressources en santé mentale durant la période pandémique. De concert notamment avec le comité des usager.es de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal, nous sommes intervenus à plusieurs reprises concernant des applications abusives des directives de l'Institut national de la santé publique du Québec qui entravaient inutilement la liberté des personnes concernées.

Action Autonomie est aussi associé à une démarche d'action collective visant l'ensemble des établissements de santé du Québec. Cette démarche vise à faire en sorte que les personnes qui ont été placées en garde préventive pour une durée excédant celle prévue à la loi P-38 reçoivent des établissements une indemnité pour le préjudice qu'elles ont subi.

La procédure en est encore à la phase préliminaire de l'obtention de l'autorisation du tribunal pour procéder sur le fond. La décision devrait être rendue au cours de l'année 2022. Nous sommes représentés auprès de la cour par le cabinet d'avocats Ménard-Martin.



Enfin, nous avons terminé nos démarches concernant les frais d'ambulance lorsque les personnes sont amenées contre leur gré à l'hôpital, et il nous a été confirmé qu'elles n'auront pas à payer ces frais.

¹ Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement du Québec 2020, ISBN: 978-2-550-86347-2 (version PDF)

Les autorisations judiciaires de soins et d'hébergement

Objectif 2021-22

• Finalisation des travaux de rédaction et organisation d'une activité publique avec coconférencier.es (en salle et en webdiffusion) visant la présentation des résultats de recherche à l'automne.

Notre chargé de dossier responsable de cette recherche, aussi attitré, entre autres, aux dossiers sur le vieillissement et sur la primauté de la personne, a concentré ses énergies à la finalisation des travaux de rédaction de notre rapport de recherche sur les autorisations judiciaires de soins.

Le 18 novembre 2021, au Centre Saint-Pierre, devant 200 personnes en présence ou par vidéoconférence, Action Autonomie a rendu public ce rapport, intitulé *Trop souvent un abus, toujours un échec : Portrait du recours à l'AJSH en santé mentale par les établissements de santé montréalais.* On y compare, entre autres, les données recueillies en 2018 avec celles issues d'une recherche similaire effectuée en 2009.

L'analyse des 547 dossiers déposés au greffe de la Cour supérieure pour le district judiciaire de Montréal a permis d'effectuer plusieurs constats, dont certains sont préoccupants :

- Le nombre de requêtes présentées a sensiblement augmenté depuis dix ans;
- Les délais déjà très courts entre la signification de la requête à la personne et l'audience ne sont pas toujours respectés par les établissements;
- La durée de la période de traitement forcée a tendance à s'allonger;
- Moins de 1 % des requêtes présentées par les établissements sont rejetées par le tribunal.

Trop souvent un abus, toujours un échec:

Portrait du recours à l'AJSH en santé mentale par les établissements de santé montréalais

D'autres données vont dans le sens d'une meilleure reconnaissance des droits des personnes concernées :

- Le traitement des demandes est moins expéditif qu'il y a dix ans;
- Les personnes concernées sont plus souvent présentes en cour et plus souvent représentées par un.e avocat.e. Elles prennent aussi plus souvent la parole durant l'audience.

La parole a également été donnée aux personnes pour faire connaître comment l'AJSH est vécue de l'intérieur.

Il leur est très difficile de comprendre précisément le processus légal et judiciaire complexe dans lequel elles sont impliquées contre leur gré. Les médecins et autres membres du personnel soignant offrent peu d'aide à cet égard. Elles ont à vivre avec des effets secondaires qui entravent leur qualité de vie et, pour certaines d'entre elles, malgré leur volonté et leurs efforts en vue de retrouver leur autonomie, les traitements forcés feront partie de leur vie pour une très longue période.

Les mesures de contrôle

Pour que cesse l'utilisation des mesures de contrôle en psychiatrie, aux côtés d'autres groupes de défense des droits en santé mentale, nous rappelons à la mémoire du réseau de la santé et des citoyens et citoyennes qu'on doit dire NON aux mesures de contrôle.

Objectif 2021-22

Poursuite d'objectifs et moyens similaires.

Pour une deuxième année consécutive, la journée de mobilisation nationale du 15 mai 2021 en faveur de l'abolition des mesures de contrôle a été tenue en mode virtuel, notamment au moyen d'un événement Facebook. Chaque personne participante était invitée à produire un montage photographique illustrant sa prise de position. Action Autonomie a mis de l'avant son manifeste *Appel à un refus total des mesures de contrôle en psychiatrie*, rédigé par des membres de l'organisme, il y a quelques années.

Par ailleurs, le sujet des mesures de contrôle a été abordé à plusieurs reprises tout au long de l'année lorsque nous étions invités à présenter les grands dossiers portés par Action Autonomie, notamment devant des groupes d'étudiant.es au collégial ou à l'université ou devant des membres d'organismes communautaires.



Activité Non aux mesures de contrôle

Le vieillissement et la santé mentale

Objectifs 2021-22

- Formation de formateurs et formatrices ;
- Diffusion des contenus de formation dans des organismes de personnes âgées;
- Travaux de partage et réflexion en comité en préparation à un prochain plan d'action.

Le comité a poursuivi la diffusion du contenu de son manuel de formation *Santé mentale et vieillissement : une perspective critique* et de la vidéo Âgisme en psychiatrie : témoignages et propositions. Ces deux outils de sensibilisation ont été élaborés précédemment en collaboration avec M. Jean Gagné, professeur retraité de l'Université TELUQ et M^{me} Céline Cyr, chargée du projet pour la production de la vidéo.

Quatre rencontres, pour un total de 29 participations, ont eu lieu pour préparer le contenu des différentes présentations faites au cours de l'année et pour discuter des activités futures du comité.

Un nombre grandissant de membres de ce comité ont accepté de prendre la parole devant les auditoires pour transmettre le contenu de nos animations. Par ailleurs, de nouveaux membres se sont joints au comité à la suite d'un événement de promotion des activités d'Action Autonomie, tenu en janvier 2022.



La primauté de la personne

Objectifs 2021-22

- Poursuite des travaux de sensibilisation et d'influence dans les instances de différents CIUSSS ;
- Veille sur le prochain plan d'action en santé mentale.

Comités sur la primauté de la personne

Tout comme en 2020-2021, les travaux entourant la mise en œuvre des plans d'action sur la primauté de la personne dans les établissements de santé montréalais ont été plus ou moins paralysés en raison du contexte pandémique.

D'autres difficultés entravent l'avancement de ces travaux. Un important roulement de personnel complexifie grandement le suivi de ce dossier, car il semble reposer largement sur l'intérêt personnel qu'y porte l'employé.e ou la personne cadre chargée de sa mise en œuvre. Le départ de cette personne peut ralentir considérablement l'avancement des travaux pendant plusieurs mois.

De plus, le nouveau Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026, rendu public en janvier 2022 par le ministère de la Santé et des Services sociaux, ne prévoit aucune action spécifique en faveur de la primauté des personnes et du respect de leurs droits. Ces notions, comme plusieurs autres, font maintenant partie des *fondements* et des *valeurs* qui sous-tendent le plan d'action. Les établissements sont désormais *invités* à *poursuivre les travaux de réalisation et de mise* à *jour de leur plan d'action sur la primauté de la personne dans la prestation et l'organisation des services tout au long de la période couverte par le PAISM.* ²

Il en résulte que le ministère ne fera vraisemblablement plus de suivi particulier avec ses établissements sur la question de la primauté des personnes et du respect de leurs droits.

Pourtant, l'élaboration et la mise en œuvre des derniers plans d'action sur la primauté de la personne ne semblent pas avoir apporté de changements notables dans la prestation de soins du moins dans les établissements montréalais. Nos interventions en aide individuelle nous démontrent que l'autoritarisme, le manque d'écoute et de dialogue, la privation de liberté et l'infantilisation sont encore bien présents. En fait, comme on l'a vu plus haut, le contexte pandémique a contribué à accroître les contraintes qui étaient déjà imposées aux personnes concernées et pour lesquelles les plans d'action sur la primauté devaient identifier des correctifs.

Malgré tout, un établissement, le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal, a entrepris depuis l'automne 2021 une démarche prometteuse liée à la primauté de la personne. Une cadre de la Direction santé mentale et dépendance a relancé le comité de primauté de cet établissement, qui avait été jusque-là plus ou moins actif. Les priorités identifiées concernent notamment la finalisation d'un outil de formation sur les droits destiné aux membres du personnel et la mise en place d'un groupe de participation citoyenne pour la planification, l'organisation et la mise en œuvre des services, comme il en existe dans certains quartiers de Montréal.

Compte tenu du contexte, le comité de travail d'Action Autonomie sur la primauté de la personne ne s'est réuni qu'une fois, en mars 2022, pour discuter du PAISM et du projet de formation mis de l'avant par le CIUSSS du Centre-Ouest.



25

² Ministère de la Santé et des Services sociaux, Le Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026 - S'unir pour un mieux-être collectif, Gouvernement du Québec, Québec, Québec, 2022, 140 pages, p. 14. Cette publication est disponible en version électronique seulement : https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003301/

La participation citoyenne à l'organisation des services de santé et services sociaux

L'ouverture du réseau à la participation citoyenne dans le processus d'organisation des services de santé et des services sociaux, allant de la planification à l'évaluation, a été gagnée grâce à des luttes militantes des groupes de défense des droits. Un membre de l'équipe d'Action Autonomie accompagne les personnes utilisatrices dans leurs travaux au sein de trois comités citoyens qui interagissent avec le réseau de la santé et des services sociaux :

- Le CPAC, comité de participation et d'action citoyenne en santé mentale d'Ahuntsic-Montréal-Nord;
- Le GARE, groupe d'action et de réflexion citoyenne en santé mentale dans Jeanne-Mance, au Centre-Sud de Montréal;
- Le GARP, groupe d'action et de réflexion sur la participation citoyenne dans le Cœur-de-l'Île, rattaché au CIUSSS du Nord-de-Montréal.

Les comités locaux de participation citoyenne — CPAC, GARP, GARE

Les comités locaux se sont réunis en vidéoconférence à dix-neuf reprises cette année. Quatre rencontres se sont tenues à la demande des comités citoyens, avec les directions santé mentale et dépendance du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal, afin de relancer les travaux sur la primauté de la personne et pour la tenue d'activités des réseaux locaux de services.



Aussi, durant l'année, les comités ont participé à cinq rencontres des réseaux locaux de services. Pour sa part, le GARE a été consulté sur un projet de guide à l'intention des personnes hospitalisées à l'hôpital Notre-Dame. Le GARP/CPAC, quant à eux, ont été consultés sur le programme québécois des troubles mentaux.

À l'occasion du mois de la parole collective en santé mentale, le GARE a fait une présentation de sa démarche de consultations sur la perception des services en santé mentale sur le territoire de Jeanne-Mance.

Finalement, des membres de ces trois projets ont participé aux travaux de relance du projet régional (Montréal) de participation citoyenne.

Relance du projet régional de participation citoyenne



Au cours de la dernière année, quatre rencontres ont été tenues pour la relance de ce projet régional. Un représentant du groupe citoyen de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal s'est joint au comité. Le groupe a participé, en plus, à des activités, comme celle du mois de la parole collective en santé mentale, organisé par ReprésentAction.

Malgré le fait que dans la plupart des autres régions, les groupes de défense des droits en santé mentale reçoivent du financement pour la participation citoyenne régionale, il n'y a rien de tel à Montréal. Action Autonomie a donc fait diverses démarches cette année pour obtenir aussi des fonds. Nous avons essuyé un refus de la part du PSOC, puis avons acheminé une demande de financement au ministre délégué à la Santé, M. Lionel Carmant. Nous n'avons reçu aucune réponse.

Toutefois, la reconnaissance de la participation citoyenne collective dans le nouveau Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026 (PAISM) ouvre des perspectives optimistes quant à la reconnaissance et au financement du projet régional de participation. Toutefois, les sommes qui seront allouées à la grandeur du Québec seront nettement insuffisantes pour assurer le fonctionnement d'un projet régional. Nous comptons vraiment sur le support des CIUSSS en complément.

À ce propos, deux rencontres ont été tenues avec des représentant.es du CIUSSS du Centre-Sud et du Nord de Montréal. Les démarches entreprises auprès des directions adjointes de tous les CIUSSS nous permettent de croire à leur éventuelle participation et à leur collaboration dans ce projet citoyen.

Rappelons que le projet a pour objectifs de :

Organiser et faire vivre

 Une structure régionale qui permette la collaboration de personnes utilisatrices de services de santé mentale de tout le territoire montréalais.

Former

- Produire et offrir des outils de formation sur différents sujets: travail en groupe avec des pair.es, des gestionnaires ou intervenant.es, prise de parole efficace en groupe de travail, en public, organisation des services de santé et services sociaux (plan d'action en santé mentale, divers documents pertinents), etc.
- Développer la connaissance par l'apport de textes, d'études, etc.
- Alimenter par le partage de réflexion et de connaissances citoyennes
- Permettre la participation à des conférences, colloques, etc.
- Outiller les personnes pour mettre à profit leur expertise et favoriser une participation active
- Développer leur pouvoir individuel et collectif

Mobiliser, consulter

 Recruter, intéresser, impliquer, mobiliser et consulter les personnes utilisatrices de services en regard de l'organisation des services de santé mentale.

Soutenir

- Accompagner les personnes dans l'exercice de leur citoyenneté
- Offrir le support et les outils requis pour assurer une pleine représentation des personnes

Concerter

 Veiller au partage des expériences et apprentissages, favoriser la concertation des personnes, encourager le développement de points de vue et revendications communes et leur présentation devant les instances concernées

Représenter

 Outiller des personnes pour représenter leurs pair.es devant différentes instances.

Les pratiques policières

Objectifs 2021-22

- Poursuite de notre vigile sur ce dossier ;
- Développement d'un projet de formation des futur.es policiers et policières avec un ex-policier devenu consultant, particulièrement axé sur une approche et des pratiques adéquates lors d'amenées pour gardes en établissement;
- Suivi du projet ECHINOPS.

Action Autonomie a été invité, en juin 2021, à animer un atelier de sensibilisation sur les interventions policières en contexte de crise psychosociale. L'atelier était offert dans le cadre de la formation *Réponse en intervention de crise* (RIC) suivie par un groupe de policier.es de l'agglomération de Longueuil. Nous avons notamment abordé la question de la stigmatisation ressentie par les personnes concernées après une intervention policière, l'importance du rôle des intervenant.es des services d'intervention de crise, et du rôle des policiers dans l'exécution des jugements d'autorisation judiciaire de soins.



Par ailleurs, nous avons été sollicités par des médias à quelques reprises en lien avec des opérations policières impliquant des personnes ayant des problèmes de santé mentale. Nous avons également été invités à commenter le rapport d'enquête du coroner Luc Maloin sur la mort violente de Pierre Coriolan, survenue en juin 2017 au cours d'une intervention policière. Le rapport a été rendu public le 31 janvier 2022.

Les travaux du comité auquel nous participions sur la mise en place du projet Équipe communautaire hybride d'interventions novatrices OSBL psychiatrie SPVM (ECHINOPS) ont été interrompus en début d'année par le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal. Ce projet, qui concerne des interventions en santé mentale dans les milieux de vie et en soutien au travail des policières et policiers, a néanmoins débuté à l'automne 2021. Une présentation de sa mise en œuvre a été réalisée par le CIUSSS lors d'une rencontre de la Table de concertation en santé mentale de l'Est de l'Île de Montréal en mars 2022.



Les conditions de vie des femmes et santé mentale

Objectifs 2021-22

- Poursuite des travaux réguliers et du travail en comité sur le thème principal Femmes, pauvreté et santé mentale;
- Participation au projet Santé des femmes-pauvreté et discrimination de la TGFM.

Le comité Femmes

Le comité Femmes d'Action Autonomie s'est réuni à 6 reprises avec un total de 47 participations. Au cœur des discussions : les conditions de vie des femmes en lien avec la santé mentale et l'impact de la pauvreté sur leur santé et leurs droits. À ce propos, le comité a débuté l'élaboration d'un questionnaire afin de réaliser prochainement un sondage concernant cette problématique.

Le sexisme en psychiatrie

Le 8 mars, c'est la journée internationale des droits des femmes. Pour souligner l'événement, nous vous proposons un atelier-discussion portant sur le sexisme en psychiatrie.

Depuis longtemps, les femmes subissent de la discrimination dans les soins de santé. On n'a qu'à penser aux nombreuses femmes du XIX^e siècle qui ont été enfermées par leurs maris dans des asiles, simplement parce qu'elles ne correspondaient pas au rôle de l'épouse docile au foyer...

Mais qu'en est-il aujourd'hui?

Quelques questions pour guider nos réflexions :

- Avez-vous déjà vécu du sexisme dans vos expériences avec le système de santé?
- Avez-vous constaté que des professionnel.les de la santé ont des préjugés sur les femmes?
- Quelles sont les conséquences du sexisme sur nos droits?
- · Est-ce que toutes les femmes sont égales face au sexisme?
- . Et surtout, quelles sont les solutions?

Les discussions seront ponctuées d'extraits du documentaire Un monde d'indifférence ainsi que d'exemples provenant de la recherche La reconnaissance des expériences des femmes en psychiatrie.



Cette activité non-mixte est ouverte à toutes les personnes qui s'identifient comme femmes, non-binaires ou fluides.

Atelier sur le sexisme en psychiatrie

Les membres du comité ont contribué à la création d'un atelier-discussion portant sur les manifestations du sexisme et des stéréotypes de genre dans les soins de santé. Le contenu de cet atelier s'inspire notamment du rapport de recherche La reconnaissance des expériences des femmes en psychiatrie (TGFM et Action Autonomie, 2015) et sur le documentaire Un monde d'indifférence (Dr. Cheryl Van Daalen-Smith, traduction d'Action Autonomie, 2018). L'activité a été l'occasion de mieux saisir en quoi le sexisme et le patriarcat atteignent les droits des femmes en santé mentale, de partager des expériences personnelles et de réfléchir ensemble à des pistes de solution. Cette activité a été réalisée à trois reprises, permettant de joindre des femmes et des personnes de la diversité sexuelle

et de genre d'Action Autonomie et de plusieurs autres organismes, notamment à l'occasion de la *Journée internationale des droits des femmes*. Par la suite, un document proposant des références et des ressources pour les femmes et les personnes LGBTQ+ a été remis aux personnes participantes.

La TGFM

Comme toujours, Action Autonomie a été présent tout au long de l'année à la Table des groupes de femmes de Montréal : nous avons participé à l'assemblée générale annuelle, aux diverses réunions du Comité action politique en santé et services sociaux, collaboré à l'analyse du plan d'action en santé et bien-être des femmes du Québec 2020-2024 et participé à une formation sur l'analyse intersectionnelle en santé.

Finalement, à l'occasion de la Marche mondiale des femmes, qui s'est déroulée le 17 octobre, nous avons participé au rassemblement pour dire NON à la violence faite aux femmes.

La lutte à la pauvreté

Réclamée par nos membres il y a de cela déjà nombre d'années, la lutte à la pauvreté accompagne nos actions, parallèlement à nos revendications sur tout autre dossier. La pauvreté est présente dans tous les aspects de la vie d'une proportion importante des personnes qui vivent des problèmes de santé mentale.

Nous appuyons les efforts collectifs de groupes dédiés à cette cause, en plus de suivre de près les avancées en matière de transport public et de tarification sociale.

Objectif 2021-22

On poursuit dans la même veine!

Nos appuis sous forme de lettres ou autres, en matière de lutte à la pauvreté et d'accès au logement

Avec le RAPSIM

Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) réclame une nouvelle programmation AccèsLogis afin de permettre la construction de logements sociaux pouvant répondre à une diversité de besoins pour les personnes en situation d'itinérance. Depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement Legault n'a pas annoncé de nouvelle programmation AccèsLogis. Il est temps qu'il réalise l'urgence d'agir et qu'il investisse à la hauteur des besoins.

Avec le RCLALQ et les comités logement

La campagne « Les loyers explosent, un contrôle s'impose! »

La campagne demande à la ministre de l'Habitation, Andrée Laforest, de mettre en place un contrôle obligatoire et universel des loyers au Québec. Appuyée par un registre des loyers, cette mesure éliminerait les abus des propriétaires immobiliers obnubilés par la recherche du profit maximal.

Avec le POPIR-Comité Logement (des quartiers Petite-Bourgogne, Saint-Henri, Ville Émard et Côte Saint-Paul) et le Projet PAL, cosignature d'une lettre « Mettons fin à l'émission Huissiers » L'émission Huissiers présente des évictions de locataires en difficulté à heure de grande écoute sur Noovo et sur le Web. Bell Media, qui produit et diffuse l'émission, présente des situations de pauvreté, de problèmes de santé mentale et de dépendance dans une émission de « divertissement ».







❖ Avec le FRAPRU

Programme de revenu de base, un minimum pour sortir de la pauvreté!

Demande d'élargissement du programme de revenu de base.

Demande d'investissement massif dans le logement social.



Demande d'appui à une politique québécoise en habitation basée sur le droit au logement. Cette demande est conséquente à la pénurie de logements et à des hausses de loyer faramineuses.

Les trois mesures demandées par le Front commun des personnes assistées sociales pour lutter contre la pauvreté: 1. Bonifier le crédit d'impôt pour solidarité 2. Augmenter les prestations d'assistance sociale et 3. Hausser le salaire minimum.



Avec une coalition d'organismes communautaires



Campagne d'appuis pour l'indemnisation des personnes âgées à faible revenu Le versement du supplément de revenus garantis aux personnes âgées a été interrompu alors qu'elles recevaient la PCU. Toutefois elles ont dû se battre pour que le supplément leur soit à nouveau versé, maintenant que la PCU n'existe plus. À la suite de la campagne d'appui, la situation a été réglée et, dès le mois de mars, les personnes recevront les sommes qui leur sont dues.

Les électrochocs

Action Autonomie est d'avis que cette pratique est violente, que son utilisation est préoccupante et questionnable. Le fait que nombre de ses membres s'opposent à l'utilisation d'électrochocs a amené l'organisme, il y a plusieurs années, à libérer un membre de son équipe pour accompagner un groupe de citoyens et citoyennes réuni.es sous la bannière du comité Pare-chocs, qui poursuit des recherches, publie et questionne publiquement.

Objectifs 2021-22

- Poursuite des travaux : comité, publications, rassemblement ;
- Projet de recherche sur l'efficacité des électrochocs.

Le comité Pare-chocs

Le comité Pare-chocs a tenu cinq rencontres régulières par vidéoconférence au cours de la dernière année. Il a alimenté ses comptes Facebook et Twitter. Il a eu la collaboration de quatre stagiaires en travail social de l'UQAM qui ont produit une mise à jour du contenu du diaporama de l'argumentaire contre les électrochocs, qui a été présenté au Centre des femmes de Saint-Léonard par le comité Pare-chocs. Les stagiaires ont aussi travaillé à la création d'une vidéo dans laquelle on entend des femmes faire la lecture de ce qu'elles ont ressenti lorsqu'elles ont été soumises à ces séances d'électrochocs.



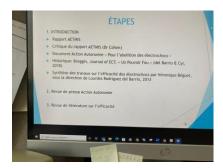


Rassemblement annuel

Le rassemblement annuel prévu pour le début du mois de mai a dû une fois de plus être annulé en raison de la pandémie. Il a été remplacé par la publication d'une rétrospective des rassemblements antérieurs et par un hommage vidéo dédié à toutes les personnes qui ont témoigné à nos rassemblements annuels au cours des douze dernières années. Le comité planifie d'organiser, en mai 2022, un événement à la place Émilie-Gamelin si les conditions sanitaires le permettent.

Recherche

Quatre rencontres ont eu lieu avec une équipe de chercheur.es de l'ERASME (Équipe de recherche-action en santé mentale et culture) pour relancer le projet de revue de littérature critique sur l'efficacité des électrochocs. Nous avons participé aux travaux du sous-comité qui a procédé à l'embauche d'une personne pour actualiser la recherche à l'hiver. Les travaux sont maintenant en cours. Nous contribuons financièrement à ce projet avec l'ERASME et les avons



aussi soutenus par une lettre d'appui visant l'obtention d'un financement pour un projet de trois ans de plus grande ampleur dans lequel s'inscrirait la question de l'utilisation des électrochocs. Nous nous sommes engagés à contribuer au financement de cet autre projet, appelé *Alliances de recherche et d'actions alternatives inclusives en santé mentale*, auquel participeraient divers groupes alternatifs en santé mentale.

Données statistiques — réseaux sociaux

Nous avons obtenu les statistiques produites par la RAMQ. Ces données ont fait l'objet de deux communiqués de presse et d'une diffusion sur les réseaux sociaux. Trois entrevues ont été réalisées avec des médias de l'Estrie, de la région de Québec et de l'Abitibi. Cependant, malgré une demande d'accès à l'information, et ce, en raison de la pandémie, nous n'avons pu obtenir les statistiques pour chacun des établissements du Québec.





Action juridique

Des démarches auprès d'un cabinet d'avocats ont été entreprises pour évaluer la possibilité de documenter des poursuites civiles intentées par des personnes à la suite de traitements subis par électrochocs. Malheureusement ces démarches n'ont pas été concluantes.

Contacts politiques

Une lettre de sensibilisation sur les électrochocs a été acheminée au ministre de la Santé, M. Christian Dubé, pour le sensibiliser à cette pratique grandement contestée. À la suite de cette lettre, une rencontre s'est tenue avec un attaché politique de Québec Solidaire à laquelle s'est ajoutée une rencontre de sensibilisation avec le député Vincent Marissal, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé.



Le respect du droit au consentement de la personne

Dans les services de santé mentale, là où règnent trop souvent coercition et contrôle, le respect de la volonté des personnes et de leur parole est régulièrement bafoué.

Au cours des dernières années, nous avons entamé différentes démarches visant à établir le contact avec des jeunes dans l'objectif de les intéresser aux activités de notre organisme, mais aussi dans le but de les informer de leurs droits, compte tenu des pressions qu'ils et elles subissent de toutes parts lorsqu'arrivent des difficultés associées à leur état mental.

Objectifs 2021-22

- Poursuite des travaux, poursuite du travail de réalisation des affiches;
- Diffusion des affiches;
- Offre de formations-ateliers.

Projet jeunes et consentement

Affiches

L'an dernier, Action Autonomie débutait un projet sur la conception d'affiches afin de promouvoir ses services auprès des jeunes et de les sensibiliser aux droits en santé mentale. Nous avons donc poursuivi ce projet avec la collaboration de deux jeunes militantes et d'un graphiste et avons terminé la conception de trois affiches promotionnelles au bout de sept rencontres (soit un total de 12 rencontres pour l'ensemble du projet).

La première affiche concerne le droit au consentement éclairé aux soins, la seconde aborde les droits en contexte de garde en établissement et la troisième, le droit aux services personnalisés. Nous avons publié ces affiches sur les réseaux sociaux et les avons diffusées dans plus d'une soixantaine d'organismes communautaires et de milieux scolaires.



Formations-ateliers

L'an dernier, nous avons développé une formation-atelier visant les jeunes âgé.es entre 16 et 29 ans et portant sur leurs droits et recours en santé mentale, et plus particulièrement sur leur droit au consentement libre et éclairé aux soins dès 14 ans. Cette année, nous en avons fait la promotion dans plusieurs organismes jeunesse. Nous avons d'abord animé un atelier ouvert à tous et à toutes, puis nous avons offert un total de

QUESTION 4 À partir de quel âge on a le droit de consentir seul.e à des soins? a. 14 ans b. 16 ans c. 18 ans

7 ateliers dans 5 groupes différents : Espace jeunes de Prise II, Projet Jeunes 18-30 du Centre de soir Denise-Massé, ENSEMBLE pour le respect de la diversité, Groupe PART et Motivation-Jeunesse 16-18 inc. Toutes ces rencontres nous ont permis de joindre 70 adolescent.es et jeunes adultes.



Balado

Toujours dans l'esprit de sensibiliser les jeunes aux diverses problématiques de santé mentale, nous avons travaillé sur un tout nouveau projet : la création d'un Balado (podcast). Chaque épisode présente le témoignage d'un.e jeune adulte ayant vécu des expériences liées au non-respect de ses droits en santé mentale. Nous y trouvons également des entrevues réalisées avec des conseiller.ères en défense des droits d'Action Autonomie et des intervenant.es d'autres organismes.

Les principaux objectifs du Balado consistent à informer les jeunes et le public plus largement sur leurs droits en santé mentale, à déconstruire les préjugés et les stigmates envers les jeunes et les personnes vivant avec des problèmes de santé mentale, à dénoncer les injustices vécues dans le système de santé et à sensibiliser les auditeurs et auditrices aux conséquences des pratiques coercitives en psychiatrie. Le Balado mettra aussi en lumière l'analyse des jeunes de leur propre parcours et les pistes de solution individuelles et collectives envisagées.



Ces 12 jeunes qui ont contribué activement à la réalisation de ce projet ont donné leur avis à toutes les étapes de la réalisation (entrevues, enregistrement, montage, postproduction, etc.). Nous aurons l'occasion de souligner leur belle implication lors de la sortie de ce Balado en mai prochain.

Rencontres avec le RRASMQ et l'ÉRASME

Nous avons poursuivi notre participation aux rencontres du *Groupe de travail et de soutien : Adapter nos pratiques pour favoriser l'accueil des jeunes adultes dans les ressources alternatives* avec le RRASMQ et l'ÉRASME.

Le masquage diagnostique

Objectif 2021-22

 Poursuite des travaux, diffusion auprès du réseau si les conditions entourant la pandémie le permettent.

Faire la lumière

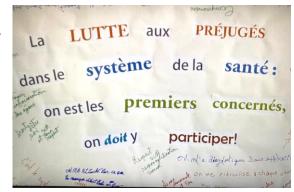
Depuis plus de deux ans, avec plusieurs membres de ressources alternatives en santé mentale de Montréal, nous avons travaillé pour mettre en lumière comment les préjugés en santé mentale et certaines conditions du système de santé conduisent à des façons de faire qui nuisent à la santé physique et mentale en atteignant la dignité et les droits des personnes.

Pour amener notre revendication de manière originale et convaincante, nous avons réalisé une courte vidéo témoignages pour aborder, à partir du vécu des personnes, les préjugés et leurs conséquences sur la vie de ses personnes. Le groupe planifie une campagne de sensibilisation à l'intention des CIUSSS et du personnel des établissements.

Il a mis en ligne une déclaration d'appui à la campagne de sensibilisation. À partir de cette déclaration et d'une prise de notes des différentes présentations que nous avons faites, nous avons documenté plusieurs témoignages de gens qui ont été victimes de masquage diagnostique.

Une projection de la vidéo accompagnée d'une discussion sur les enjeux du masquage a été diffusée dans les ressources suivantes :

- La Maison Quart Monde ;
- Le Centre de soir Denise Massé ;
- Prise II, ressource alternative en santé mentale ;
- Groupe citoyen de l'Ouest de l'Île de Montréal ;
- Action Autonomie, le collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal;
- L'Avant-garde, groupe d'entraide de La Prairie.



La vidéo a aussi été présentée :

- à l'occasion du mois de la parole collective en santé mentale, organisé par ReprésenAction ;
- à l'assemblée des membres du Regroupement des Ressources alternatives en santé mentale du Québec ;
- au comité primauté du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et
- à une équipe de gestionnaires du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal.

Le projet a généré cinq rencontres du comité de coordination, cinq rencontres en grand groupe et deux rencontres du comité de rédaction.

LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION

Il est de la mission d'Action Autonomie, à titre de groupe de défense des droits, de sensibiliser, informer, former des personnes de tous milieux, statuts et de toutes professions sur l'importance du respect et de la définition de ces droits. Particulièrement parce que nous parlons de droits des personnes qui vivent des problèmes de santé mentale, il est primordial de parler des droits des citoyens et citoyennes. Car on oublie tellement souvent, on nie régulièrement le droit de chacun et chacune d'être traité.e comme tel... possédant une citoyenneté à part entière.

Objectifs 2021-22

Activités de formation prévues :

- Droits et recours en santé mentale et activités diverses d'information auprès des personnes, des groupes communautaires et futur.es intervenant.es;
- Vieillissement et santé mentale ;
- Rôle des administrateur.trices et gestion financière ;
- Atelier sur la médication ;
- Présentation d'un rapport de recherche sur les autorisations judiciaires de soins et d'hébergement;
- Conférences sur les régimes de protection (selon modifications attendues à la loi);
- Conférences diverses avec invité.es ;
- Présentation du plan d'action interministériel 2021-26;
- Formations diverses sur les droits et recours offertes à l'extérieur ;
- Et toujours, la formation de coformateur.trices.

Comme on peut le constater dans les tableaux suivants, malgré la situation particulière engendrée par la pandémie, et le fait que notre principal formateur était cette année fort occupé à la rédaction de notre recherche sur les autorisations judiciaires de soins, nous avons réussi à réaliser la très grande majorité des activités prévues au plan d'action, en partie grâce au financement supplémentaire que nous avons reçu du PSOC. Nous attirons particulièrement l'attention du lecteur sur une de ces activités.

L'aide médicale à mourir

Dans le cadre d'un projet avec Étudiant.es pro bono du Canada, nous avons soutenu deux étudiant.es en droit de l'Université de Montréal, supervisé.es par deux avocat.es, dans la création d'une activité portant sur l'aide médicale à mourir. Nous nous sommes rencontré.es à quatre occasions afin de suivre l'avancement des travaux. Cette activité a suscité de riches discussions et nous a permis de mieux comprendre les lois québécoise et canadienne



encadrant l'aide médicale à mourir, les conditions d'admissibilité, les procédures et les mesures de sauvegarde. Nous nous sommes penché.es plus particulièrement sur les enjeux des personnes vivant avec des problèmes de santé mentale.

Les activités de sensibilisation-formation offertes à l'intérieur de l'organisme

Formations régulières	Nombre de rencontres	Nombre de participations
Les formations « Droits et recours en santé mentale » (pour les nouveaux/nouvelles membres et pour les intervenant.es - deux séries de six formations chaque année)	12	122
Formation de coformateurs et coformatrices (nos formations sont offertes pour la plupart avec la participation de membres bénévoles)	28	75
Le rôle des administrateurs et administratrices, la gestion financière, la trésorerie, le code d'éthique, formation offerte aux membres du conseil d'administration	2	6
Nos contributions dans le cadre du mois de la parole collective, organisé par <i>ReprésentAction</i>	Nombre de rencontres	Nombre de participations
Une présentation à l'activité La grande virée du Québec : l'État de la parole collective en santé mentale	1	30
Une présentation à l'activité Démarche de consultation citoyenne sur la perception des services en santé mentale par les personnes utilisatrices	1	30
Une présentation <i>Discrimination, stigmatisation et santé mentale : Le masquage diagnostique</i>	1	30
Événement de clôture (participation)	1	5
Autres activités de formation	Nombre de rencontres	Nombre de participations
Les régimes de protection (conférencière du bureau du curateur public)	1	50
Introduction aux fausses nouvelles (conférencier invité)	1	14
Le masquage diagnostique	1	12
Présentation critique du Plan d'action interministériel en santé mentale	1	98
Aide médicale à mourir (conférencier.es invité.es)	1	42
Les réalités des femmes en psychiatrie	1	13
Présentation du film <i>Apparaître</i>	1	15
L'utilisation de Zoom	22	35
Total	75	577

Je suis tellement content de faire de la sensibilisation et de la formation avec Action Autonomie, ça aide à améliorer mon contact interpersonnel avec les gens.

Un membre et coformateur

Les activités de sensibilisation-formation offertes à l'extérieur de l'organisme

SUJETS DES FORMATIONS OFFERTES	GROUPES COMMUNAUTAIRES * (intervenant.es et/ou personnes utilisatrices)	RÉSEAU SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX et ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT		
 Autorisations judiciaires de soins Confinement RTF RI Consentement aux soins Droits en santé mentale Droits des jeunes et santé mentale Droits en santé mentale en contexte de pandémie Électrochocs Évolution des droits en santé mentale Garde en établissement (Loi P-38) Insécurité du revenu Loi sur la santé et les services sociaux Masquage diagnostique Pratiques policières et santé mentale Présentation d'Action Autonomie Secret professionnel, confidentialité et accès à l'information Travail et santé mentale 	 Accueil aux Immigrants de l'Est de Montréal (AIEM) Alternatives communautaires d'habitation et d'intervention de milieu (ACHIM) Association de défense des droits sociaux du Montréal métropolitain (ADDSMM) Auberge communautaire du Sud-Ouest CACTUS CAMÉÉ Carrefour communautaire St-Michel Carrefour des femmes de St-Léonard Carrefour familial Hochelaga Centre d'Action bénévole de Montréal (CABM) Centre de la famille haïtienne Centre de référence du Grand Montréal Centre Génération Emploi Clinique médicale l'Actuel Club Ami Coup de pouce Centre-Sud Diogène Fédération des OSBL d'habitation de Montréal Femmes du monde de Côte-des-Neiges Groupe PART L'Alternative en santé mentale L'Escale La Boussole LGBTQ+ La théière Le Rebond Ligne d'aide abus aînés (LAAA) Maison Benoît Labre Motivation jeunesse 18-30 Perspectives communautaires en santé mentale PRACOM Prises II TRACOM Trêve pour elles 	 Cégep du Vieux Montréal Cégep Marie-Victorin Comité projet Empreintes (ENSEMBLE pour le respect de la diversité) Groupe d'intervenant.es psychosociaux de l'Hôpital Notre-Dame Hôpital Notre-Dame Institut universitaire en santé mentale (IUSMM) Service de police de l'agglomération de Longueuil Table en santé mentale de l'Est de l'île de Montréal Université de Montréal Université de Sherbrooke Université du Québec à Montréal 		
Au total	85 rencontres et 1334 participations			

Merci pour votre présence et c'était passionnant. Bravo pour votre travail, il est essentiel!

Une enseignante d'un cégep concernant une formation
sur le consentement aux soins offerte à son groupe d'étudiant.es

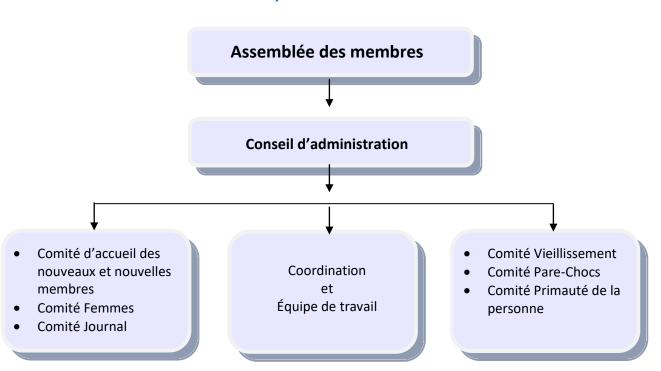
Une riche vie associative : avec nos membres, militant.es et bénévoles

Un réseau aux multiples expertises, toujours en développement

- Communautaires
- Universitaires
- Avec des professionnel.les des services de santé & services sociaux et autres



UNE RICHE VIE ASSOCIATIVE, avec nos membres, militantes, militants et bénévoles





Une riche vie associative

Objectif 2021-22

• Notre défi : maintenir le dynamisme de notre vie associative, joindre les personnes où elles sont, isolées pour certaines, encore plus affligées par la pauvreté et les privations de droit pour un bon nombre.

Cette année encore, nous avons mis d'amples énergies pour demeurer en contact avec nos membres par différents moyens, dont des appels personnalisés à tous et toutes pour s'enquérir de leur situation, les informer, les conseiller, nous assurer de garder un lien, les encourager à l'entraide, etc. Nos activités sont demeurées accessibles par Zoom, souvent en formule hybride permettant aux membres une reprise de contacts grandement appréciée. D'ailleurs, nous avons eu le plaisir d'accueillir sur place 31 personnes à notre assemblée générale annuelle, tenue elle aussi en mode hybride.

Les réunions du conseil d'administration et des dirigeants et dirigeantes ont eu lieu mensuellement, encore à distance, tout comme les deux rencontres « bilan-planification ». Le travail de trésorerie a suivi son cours régulièrement. Quatre comités de sélection ont occupé des membres du conseil, ces comités étant formés de trois administrateurs et administratrices et de la coordination.

L'année se termine avec l'ajout de 16 nouveaux membres, incluant trois membres sympathisant.es. Les rencontres d'accueil ont été personnalisées.

Le comité Journal s'est quelque peu fragilisé depuis le début de la pandémie, car certains membres ne sont pas outillés pour travailler sur Zoom. Le travail de préparation de chacun des numéros s'est plutôt fait sous forme de consultations individuelles avec des membres plutôt qu'en comité.

Nous comptons aussi deux activités de présentation des calendriers d'activités, en septembre et janvier, auxquelles se sont jointes 42 personnes.

Mentionnons également le travail accompli par une de nos membres qui a été déléguée au conseil d'administration du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale.

Enfin, à titre de réjouissances de fin d'année, pour une deuxième année consécutive, alors que nous organisons habituellement un souper avec une remise de cadeaux, notre équipe a effectué une centaine d'envois de cadeaux, en plus d'avoir le plaisir d'assurer 38 livraisons à domicile.

On retrouve aussi dans les tableaux suivants les implications liées aux différents dossiers.



Anne-Marie Boucher du RRASMQ

Activités de la vie associative*

Activités diverses	Nombre de rencontres (demi- journées)	Nombre de participations
Assemblée annuelle	1	31
Réunions du conseil d'administration	12	108
Réunions des dirigeants et dirigeantes du conseil d'administration	12	48
Rencontres CA-équipe bilans et planification	2	16
Rencontres de trésorerie	11	22
Rencontres du comité de sélection	12	36
Rencontres d'accueil des nouveaux et nouvelles membres	8	8
Consultations comité Journal (en l'absence de rencontres en présentiel)	4	12
Rentrée et présentation du calendrier des activités	2	54
Délégation d'une membre au CA du RRASMQ	12	12
Total	76	347

Activités de vie associ de dossiers collectifs	ciative associées au développement et projets spéciaux	Nombre de rencontres	Nombre de participations
Conditions de vie	Comité Femmes	6	47
des femmes	Activités à la TGFM et autres	5	10
Électrochocs	Comité Pare-chocs	5	69
	Rassemblement annuel—remplacé par		
	une activité d'information sur Facebook		
Primauté de la personne	Comité sur la primauté de la personne	1	7
Participation citoyenne	Comités, rencontres régulières et autres		
	CPAC, GARP et GARE	24	151
	Comité Projet régional	4	16
Vieillissement	Comité Vieillissement	4	29
	• Lancement de la vidéo intitulée : Âgisme en	1	69
	psychiatrie : témoignages et propositions		
Autres	Projet Faire la lumière sur la	18	217
	stigmatisation (Masquage diagnostic)		
	Projet Jeunes et consentement	24	24
	Total	92	639

Autres:

- Appels téléphoniques à nos membres concernant la Covid-19 et ses conséquences
- Réjouissances de fin d'année— une centaine d'envois et 38 livraisons de cadeaux

^{*} Exclut toutes les heures d'implication des militants, militantes et bénévoles dans diverses activités, dans les formations et dans les dossiers politiques.

Communautaire, Universitaire, Des professionnel.es des Services de santé & services sociaux et autres





























Regroupement des organismes communautaires en santé mentale de l'Est de Montréal



Table des partenaires du réseau local de services en santé mentale Jeanne-Mance Table de concertation en santé mentale de l'Est de l'Île de Montréal Table des partenaires en santé mentale et dépendance du Sud-Ouest-Verdun















L'expertise communautaire

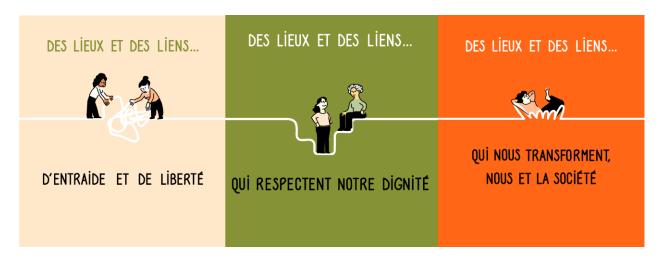
Nos collaborations sont multiples et prennent diverses formes.

Avec le RRASMQ (Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec), entre autres!

Comité de mobilisation

Rappelons que le comité de mobilisation du RRASMQ a, entre autres, le mandat d'organiser la journée de l'alternative en santé mentale qui a lieu chaque année, au début octobre, et de publier le journal « Ailleurs et autrement ».

Cette année, le comité s'est réuni à 11 reprises. Il a tenu un événement public au parc Molson de Montréal, le 7 octobre, à l'occasion de la 9^e édition de la Journée de l'alternative en santé mentale, ayant comme thème « Des lieux et des liens... empreints d'humanité!



Le comité Politique

Cette année, Action Autonomie a participé à cinq rencontres du comité Politique du RRASMQ en plus d'être présent à l'assemblée générale annuelle du regroupement.

Une partie importante des travaux du comité a porté sur le Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026, qui est paru en janvier 2022. Le comité a été associé aux argumentaires présentés par le RRASMQ lors des séances de consultation organisées par le ministère, à l'automne 2021, ainsi qu'aux réactions du regroupement à la suite de sa publication.

Plusieurs discussions ont eu lieu sur la problématique du financement des organismes communautaires en santé mentale, particulièrement dans le contexte pandémique, et sur la participation des membres du RRASMQ aux démarches des regroupements nationaux d'organismes communautaires en vue de bonifier ce financement et de mieux l'arrimer à la mission de base des organismes.

Autres collaborations (Outre celles nommées dans la section sur les dossiers)

Communauté de pratique GAM

Nous avons été invités à participer à une communauté de pratique sur la gestion autonome de la médication, qui vise à favoriser le développement de cette pratique alternative. Nous étions présents à six rencontres. La question des droits, et particulièrement du droit au consentement libre et éclairé, est au centre de cette démarche.

Huissiers

Action Autonomie s'est associé à une coalition d'organismes communautaires qui demande la fin de la production et de la diffusion de l'émission Huissiers.

Cette émission, coproduite par Bell et diffusée sur les ondes de Noovo depuis 5 saisons, montre des évictions de locataires, dont plusieurs vivent de la détresse psychologique ou ont des problèmes de santé mentale.

Marion Duval, du Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec, membre de la coalition, explique : « Une expulsion ce n'est pas un spectacle, c'est un pas vers l'itinérance. Mettre en scène des événements aussi dramatiques, sans même en expliquer les causes et les conséquences désastreuses pour la personne est tout simplement irresponsable. »

Une personne membre de l'organisme Projet PAL, un des groupes organisant l'évènement, a été filmée par l'émission Huissiers alors qu'elle était en crise et se faisait évincer de son logement, sans comprendre que ces images seraient diffusées. Carole Lévis, présidente du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec, dit : « Quand on vit de la détresse, on a besoin de soutien. Pas d'une caméra qui vient bouleverser davantage nos vies. »

Action Autonomie s'est joint au comité de coordination de la démarche. En tout, nous avons participé à douze rencontres d'organisation, dont une avec des représentant.es de Bell, et à une conférence de presse.

Nous avons aussi diffusé sur les réseaux sociaux le lien vers la pétition dénonçant l'émission « Huissiers ».

La campagne pour le maintien du paiement en argent comptant dans toutes les installations de la STM

Action autonomie s'est joint à la campagne pour le maintien du paiement en argent comptant dans toutes les installations de la STM, initiée par la TROVEP de Montréal, en faisant parvenir une lettre dénonçant cette décision au conseil d'administration de la STM.

De plus, nous avons participé à une rencontre en présence de huit autres groupes signataires afin d'échanger et de trouver des pistes de solution pour la poursuite de notre lutte. Nous avons alors convenu de :

- Répondre à la lettre de la STM en soulevant les incongruités de leur justification;
- Travailler une lettre ouverte pour les médias ;
- Élaborer un plan de campagne pour permettre aux personnes directement touchées par cette décision de faire connaître leur point de vue.

Nous vous invitons à écouter et partager l'entrevue que la TROVEP a donnée à l'émission de Radio-Canada Le 15-18 sur le sujet : La fin du paiement comptant à la loge du métro dénoncée : Julie Corbeil de la TROVEP (7 février 2022).

Rappelons aussi que nous travaillons avec différents groupes sur nos dossiers :

- La TGFM, pour notre dossier Conditions de vie des femmes ;
- CAMÉE, PRISE II et le RRASMQ, pour le projet sur le masquage diagnostique ;
- Nous sommes membres du Mouvement Jeunes et santé mentale ;
- Nous sommes toujours proches du groupe de personnes utilisatrices en santé mentale, Le Rebond, pour un coup de main à l'occasion.

Nous suivons et appuyons les travaux des groupes et regroupements suivants, dont nous sommes membres :

- Le RACOR (Réseau Alternatif et Communautaire des Organismes en santé mentale de l'île de Montréal) ;
- Le RIOCM (Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal) ;
- L'ACSM (Association canadienne pour la santé mentale);
- La TROVEP (Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire) ;
- Le RAPSIM (Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal) ;
- Le FRAPRU (Front d'action populaire en réaménagement urbain) ;
- La Ligue des droits et libertés, dont nous avons appuyé la Campagne pour dénoncer les conditions de détention des femmes au Leclerc.

Tables de concertation

Malgré le contexte pandémique, quelques rencontres de tables de concertation en santé mentale ont eu lieu au cours de l'année 2021-22, notamment dans l'Est de Montréal et dans le secteur Ahuntsic – Montréal-Nord. Ces rencontres ont permis de conserver nos liens avec les organismes du milieu communautaire en santé mentale et de les sensibiliser aux conditions de confinement très difficiles auxquelles ont fait face les personnes hébergées ou hospitalisées en psychiatrie.



Notons que le plus souvent, des représentant.es des établissements sont également présent.es lors de ces rencontres, ce qui nous permet de faire pression en faveur de la reprise des travaux des comités sur la primauté de la personne.

L'expertise universitaire

Rappelons ici nos diverses collaborations avec le secteur universitaire :

- La TÉLUQ pour le projet sur le vieillissement et la santé mentale ainsi que pour le projet de rédaction d'un ouvrage en collectif sur la Justice et la santé mentale ;
- Le groupe de recherche ÉRASME, pour un projet de mobilisation des jeunes dans les organismes communautaires et avec d'autres chercheur.es du groupe sur la question des électrochocs ;
- Notre offre de conférences à des groupes-cours à la demande d'enseignants et enseignantes de cégeps et universités.

L'expertise de professionnel.es des Services de santé & services sociaux et autres

Les Services de santé et services sociaux

- Nos travaux sur la primauté de la personne et la garde en établissement dans divers CIUSSS ;
- Une rencontre concernant les audiences virtuelles pour les situations de garde en établissement et d'autorisations judiciaires de soins :
- Diverses rencontres avec des intervenant.es et dirigeant.es des CIUSSS sur la question de la participation citoyenne.

Autres professionnel.les

- Plusieurs collaborations avec des bureaux d'avocat.es sur différents dossiers, outre le support aux personnes que nous accompagnons dans leurs démarches de défense des droits ;
- Des collaborations avec un ex-policier devenu enseignant et consultant.



Promotion et communication

Objectifs 2021-22

- Suivi de la promotion dans les hôpitaux, encore plus problématique avec la pandémie;
- Poursuite des travaux habituels :
 - Présentation de l'organisme en divers lieux ;
 - Tenue de kiosques d'information ;
 - Distribution de dépliants ;
 - Entrevues médias ;
 - Série d'émissions Folie douce ;
 - Journal La Renaissance: trois parutions;
 - Site Web, Facebook, Twitter.

Promotion

Encore une fois, on a pu constater dans la section qui porte sur nos activités de formation/sensibilisation que nous avons été présent.es lors d'un bon nombre d'activités dans des organismes communautaires et établissements d'enseignement. Ce sont aussi des moments de promotion des activités de l'organisme.

Action

Cette année, nous avons par ailleurs distribué près de 1 500 dépliants d'information à cet effet, dans des établissements de santé et des organismes communautaires.

Toutefois, il n'y a pas eu, COVID oblige, de kiosques d'information où nous puissions nous présenter, alors qu'habituellement nous le faisions régulièrement.

De façon régulière, nous alimentons notre site Web, une page Facebook et sommes actifs et actives sur Twitter, dans un but d'information sur nos activités et sur les vis-à-vis dans lesquels nous intervenons.

Enfin, rappelons nos publications du journal La Renaissance, à trois reprises cette année.





Communications

Comme nous l'avons mentionné précédemment, plusieurs demandes provenant des médias au cours de l'année 2021-22 ont concerné les pratiques policières. Les médias anglophones ont démontré un intérêt particulier envers cette question. Nous avons participé à trois reportages de CBC sur différents événements impliquant des policiers et des personnes en situation de crise. Nous avons également été invités par la radio française de Radio-Canada à Edmonton pour commenter une initiative d'intervenant.es de Red Deer qui traitent des appels de nature psychosociale qui seraient autrement dirigés vers les policiers.

En mai 2021, nous avons participé à un reportage du Devoir sur les conditions très strictes de confinement qu'ont dû subir les personnes hospitalisées en psychiatrie.



Un journaliste indépendant a assisté au lancement de notre recherche sur les autorisations judiciaires de soins et/ou d'hébergement en novembre 2021.

Par ailleurs, nous comptons trois communications concernant les électrochocs, une avec TVA Abitibi-Témiscamingue, une seconde avec TVA Estrie et une pour le journal Le Soleil.

Nous avons également poursuivi notre collaboration à l'émission radiophonique Folie douce par des présentations sur les autorisations judiciaires de soins et le plan d'action Interministériel en santé mentale 2022-26.



Du côté des réseaux sociaux, nous avons continué d'alimenter notre page Facebook et notre compte Twitter et avons maintenu à jour notre site Web.



Pour maintenir une bonne communication avec nos membres et les tenir informés des diverses activités et actions touchant les droits et la solidarité sociale, nous avons augmenté le nombre de transferts d'information par des courriels groupés.



9e journée de l'alternative en santé mentale



Projection du film Apparaître



le collectif pour la défense des droits en canté mentale de Montréal

Activité de la rentrée 2021 !

Pour partager, apprendre, être ensemble tout au long de la prochaine saison

Action Autonomie, ainsi que les projets de nos comités.

Les présentations en seront faites par des membres impliqué.es de l'organisme et des membres de l'équipe. Nous aurons aussi une invitée spéciale et des prix de présence!

Mercredi 15 septembre de 14h à 16h par Zoom



Accès ZOOM Ordi: https://zoom.us/j/7235303565 Téléphone : 438 809 7799 Identification (ID) de la réunion : 723 530 3565

Inscription

au plus tard le lundi 13 septembre, à 16h !

par téléphone : 514 525-5060 ou courriel : lecollectif@actionautonomie.qc.ca



s propose une activité d'information portant sur

Les régimes de protection



Corinne Harbec-Lachapelle, responsable des évènements publics de la direction des communications du Curateur public, nous entretiendra au sujet :

Des procédures d'ouverture d'un régime de protection

Des rôles et obligations des représentantes légaux.légales

Des modifications qui seront apportées par les changements aux lois concernant les régimes de protection des majeur.es.

Louise Baron, conseillère en défense des droits, nous informera sur les droits et recours des personnes principalement concernées par les régimes de protection.

Jeudi le 20 mai 2021
de 13h30" à 15h30
avant mercredi 19 mai à 16h
Par courriel à : lecollectif@actionautonomie.qc.ca
Par téléphone au : 514 525-566

Accès ZOOM

ACLES 2007W
Ord: https://acm.us/j/7235303565
Téléphone: 438 809 7799
Identification (ID) de la réunion: 723 530 3565
Pas de mot de passe
* La salle ouvrira dès 13h





UN DERNIER MOT

À titre de nouvelle coordonnatrice, je suis débordante d'enthousiasme en regard du mandat qui m'est confié, et suis reconnaissante au comité de sélection de m'avoir choisie.

Depuis cinq semaines déjà, j'apprends mon nouveau travail aux côtés de Nicole. Elle m'accompagne généreusement sur le chemin de mon apprentissage et m'initie à toutes les subtilités et facettes de son travail (maintenant, le mien). J'ai aussi fait la connaissance de mes collègues, des membres du conseil d'administration, de différent.es partenaires de l'organisme ainsi que de militant.es. J'ai la plus sincère admiration pour les belles personnes avec qui je travaille.

Chaque jour, je découvre un peu plus l'ampleur du travail que nous devons faire, ensemble, jour après jour pour faire respecter les droits des personnes qui éprouvent des difficultés en santé mentale. Chaque jour, je prends un peu mieux conscience de l'immensité du travail à faire pour contribuer à changer un système qui engendre de plus en plus d'iniquités de toutes sortes et rend la vie misérable à des personnes de plus en plus fragilisées ou en situation de précarité. Je suis consternée devant les abus des établissements, les jugements discriminatoires et les pratiques inhumaines qui ont cours, encore en 2022, et qui ne tiennent nullement compte de la volonté des personnes à choisir pour elles-mêmes.

Je constate avec admiration l'engagement, la force et la volonté de personnes qui, au sein ou à l'aide d'Action Autonomie, luttent pour leurs droits et ceux de leurs semblables. Nul.le n'est à l'abri. La poursuite de la mission d'Action Autonomie (que je fais mienne) est fondamentale, et je souhaite être à la hauteur de mon mandat pour poursuivre et faire rayonner le travail accompli depuis plus de 30 ans.

Je ne peux terminer ce mot de la fin sans remercier les membres du conseil d'administration et l'équipe de travail qui m'accueillent et me soutiennent au quotidien. Je remercie tout particulièrement Nicole et Ghislain pour leur implication dans l'organisme. Ils ont été à la barre de l'organisme pendant plus de 25 ans. Nicole à titre de coordonnatrice, Ghislain à titre d'organisateur communautaire. Tous deux prennent leur retraite à l'été. Ils ont contribué largement à faire d'Action Autonomie ce qu'il est. Je salue au passage leur engagement, leur dévouement et l'étendue de leur travail. Bravo et Merci!

Merci aussi de m'accueillir avec autant d'ouverture et de générosité. Je vous promets de mettre à contribution toutes mes compétences, mes expériences et mes forces à défendre la mission de notre organisme.

Diane Dupuis Nouvelle coordonnatrice